

Quatre villages aveyronnais labellisés

Villes et villages - Notre village terre d'avenir



L'association Notre Village est venu à Estaing pour son congrès annuel/ Photo DDM, AL.R.

L'association nationale «Notre Village» fédère des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire et rassemble plus de 300 communes de toute la France. L'objectif de l'association est de trouver des «idées de ressources propres dans les communes rurales, afin de faire émerger des projets pour les commerçants et les entreprises. Mais aussi de rassembler les populations autour d'un même projet», explique Alexandre Touzet, président de l'association. Les activités de «Notre village» se sont donc réparties en quatre actions locales.

Accueil et d'installation

Face à la désertification des campagnes, l'association mène une politique d'accueil et d'installation pour la revitalisation des villages. C'est un service qui centralise les offres et les demandes de reprise ou de création d'entreprises commerciales, artisanales ou touristiques.

«Notre village» accompagne aussi les communes dans les démarches de développement durable par la mise en place de l'Agenda 21. C'est un programme local d'actions pour le développement durable qui fixe des objectifs de démarche citoyenne. Un diagnostic est alors établi, qui découle sur un plan d'actions, et qui se termine sur une évaluation des actions.

Feu vert

Les villages de Belcastel, de Gramond, de Saint-Jean-d'Alcapiès et de Sauveterre-de-Rouergue en Aveyron, sont labellisés «notre village terre d'avenir». Ce label permet la reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable. La labellisation se fait en 3 étapes : diagnostic de la collectivité et réunion publique (abordant les 3 piliers du développement durable, qui permet d'identifier les

forces et les faiblesses du territoire), mise en place du comité de pilotage et labellisation (mise en place d'un cahier des charges élaboré par l'association sous forme de fiches actions et incluses dans l'agenda 21), suivi annuel des actions de l'agenda 21 (afin de conserver la labellisation) et évaluation et stratégie d'amélioration continue (trois après la labellisation, l'association revient pour faire un point sur l'évolution et l'engagement de la commune sous forme de grille d'évaluation).

Projet de territoire

Le plan de démarche de projet de territoire permet aux communes d'élaborer des projets en commun, adaptés aux besoins du territoire et de valoriser la collectivité. Ces projets permettent la réalisation de parcours touristiques, ou de nouveaux commerces par exemple.

Anne-Lyse Raymond